DISCOURS DE M. AUGUSTE POTIÉ

M. le sénateur Auguste Poté prend alors la parole autant comme maire de la commune qui s'honorera de conserver cette précieuse dépouille, que comme intime ami du défunt. Et il prononce un émouvant discours :

« Mesdames, Messieurs,

« Si jamais l'injustice et la brutalité de la mort se sont manifestées, c'est bien ici !

« Aucune carrière militaire ne s'était annoncée plus brillante, plus féconde, plus enviable.

« Et Cany n'a pas eu cette gloire d'offrir sa vie à sa patrie, sur un champ de bataille. Il l'avait pourtant mérité.

« Il a passé, blessé sans doute, mais entier, entre les balles ennemies. Et ce qu'il a rapporté des combats ou des climats meurtriers de nos colonies, c'est le mal ténébreux qui mine lentement sa proie.

« Cany devait parvenir rapidement aux grades les plus élevés, ou mourir face à l'ennemi.

« Ce sacrifice de sa vie, il l'avait fait généreusement à la France, quels que fussent sa tendresse conjugale, son amour paternel, et les liens qui l'attachaient à sa famille et à ses amis.

« Sa noble veuve, que nulle parole humaine ne saurait consoler, et qui avait goûté les joies de l'union la plus douce, en l'accompagnant jusqu'au milieu des ombres, était faite à cet héroïsme.

« Et ce patriote meurt au milieu des siens, loin de ses soldats qu'il chérissait, comme un officier républicain doit le faire, loin de son régiment, loin de son drapeau...

« Cany avait, dès l'enfance, abordé la vie comme un soldat enlève une position.

« Fils d'un directeur de lycée de Besançon, plus tendrement encore principal appui de sa mère restée veuve, il ne devait qu'à son travail et à son énergie la situation élevée qu'il s'était faite.

« Aucun de ses condisciples du collège d'Armentières ou du Lycée de Lille, aucun de ses camarades de Saint-Cyr, du Tonkin, de Chine, des Antilles ou du Dahomey, n'a oublié le cœur loyal, l'esprit d'élite, l'ami sûr et dévoué. Sa nature généreuse se doublait d'un caractère aimable et distingué. Sa discrétion, sa modestie et sa simplicité charmaient autant que son entrain.

« Cany était un véritable colonial, aimant nos Frances nouvelles comme des rejetons de la mère-patrie, et vivant de leur vie ; à peine sorti de Saint-Cyr en 1886, il part une première fois au Tonkin : c'est l'époque critique de la conquête, c'est la guerre d'embuscades; c'est la vie de colonnes, où la pacification se fait surtout à coups de fusil que l'on reçoit. Il y passe deux ans. Il y retourne de 1895 à 1899, officier d'ordonnance du général Lefebvre. Nous l'y retrouvons encore de 1905 à 1906 et cette fois avec sa femme et sa fillette.

« De 1891 à 1893, le lieutenant Cany prend la part le plus active à le conquête du Dahomey, sous les ordres de Doods, et dans la colonne Audéoud avec les tirailleurs Haoussas. C'est un corps-à-corps acharné, glorieux, au milieu de pertes incessantes, où les blessés eux-mêmes sont exposés aux fureurs et aux retours offensifs des guerriers et des Amazones. Cany est en effet blessé deux fois au combat d'Ouémon, les 2 et 3 novembre 1892, et proposé pour les galons de capitaine sur le champ de bataille.

« Sur cinq amis de la même promotion, trois périssent au cours de cette campagne, les deux autres rentrent blessés.

« Capitaine à 27 ans, commandant à 35 ans, le 1er septembre 1900 chevalier de le Légion d'honneur le même année, Cany n'a qu'une hâte pendant les séjours de garnison qu'il fait à Rochefort, à Toulon et à Paris, comme chef de le section technique des troupes coloniales au ministère de la guerre, c'est de retourner aux colonies, donner de sa personne et arroser de son sang l'œuvre de la civilisation et de la plus grande France.

« Entre temps, nous le retrouvons à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique.

« Son séjour en Chine pendant l'expédition de 1900-1901 n'est pas moins périlleux. Nos soldats s'affrontent pas seulement le mort qui fauche à l'éclair du canon. Ils l'affrontent sous ces formes perfides de la contagion et des épidémies. C'est là, du reste, qu'il a contracté les germes du mal qui l'emporte.

« Et malgré tout, dans ces derniers mois, à Hyères, à Marseille, son courage indomptable l'incitait encore et toujours à retourner aux avant-postes, et c'est ainsi qu'il espérait partir incessamment à Madagascar.

« Comme les héros de Sparte et de Rome, Cany aimait le métier des armes par caractère et par tempérament. Il le considérait comme le plus noble entre tous, parce qu'il trempe le courage, qu'il élève l'homme jusqu'à l'abnégation et jusqu'au sacrifice, parce qu'il lui apprend à mépriser ce qu'il aime le plus, la vie, parce qu'enfin il fait l'existence belle et remplie, la mort rapide et sans déclin.

« Cette école de grandeur d'âme et d'héroïsme, l'armée coloniale en entretient tout spécialement le foyer dans notre pays. C'est là que Cany occupait une place d'honneur.

« Il laisse à sa famille et à tous ceux qui l'ont connu, l'exemple d'un brave et d'un bon citoyen ».

Au milieu d'une émotion profonde, et après quelques mots du général Lebas, la foule se disperse sous le soleil triomphal.

La mort d'un brave a toujours quelque chose d'une apothéose. C'est le consolation qu'il réserve à ceux qui, éloquemment, le pleurent.

La section du Nord du C. R. C. I. A.

a tenu hier son assemblée générale

A TOURCOING

Les membres de la section du Nord du Comité Républicain du Commerce, de l'Industrie et de l'Agriculture ont tenu hier leur assemblée générale.

Répondant à l'aimable invitation de M. Dron, qui leur avait offert de leur montrer les œuvres d'éducation professionnelle de Tourcoing, ils ont choisi cette ville comme point de ralliement.

Et c'est dans une des salles de l'Hospice rue d'Havré, qu'ils se sont rencontrés au cours de la matinée.

Ils procédèrent d'abord à l'examen de 10 nouvelles candidatures.

Tous les candidats furent admis.

Puis on entendit un rapport de M. Cahen sur la propriété commerciale, un autre rapport de M. Crapez sur la même question, et un second rapport de M. Crapez sur la nécessité d'augmenter le nombre des juges du tribunal de commerce de Lille.

Ces rapports, qui présentaient un intérêt exceptionnel, furent adoptés à l'unanimité, le président, M. Mourmant, ayant en vain fait appel à la contradiction.

LE BANQUET. — LES DISCOURS

Après la réunion, les membres du C. R. C. I. A. se retrouvaient autour des tables d'un banquet que présidait le secrétaire général du Comité central, M. J.-B. Morin, député du Cher.

Liqueurs Bardinet
LE NOM BARDINET est une Garantie de SUPERIORITE

Celui-ci avait à sa droite MM. Dron, maire de Tourcoing ; Mourmant, président de la section du Nord du C. R. C. I. A. ; le général Lebas ; Ledue, adjoint au maire de Tourcoing ; Hennebin, ingénieur-conseil de la ville de Tourcoing ; Villerval, secrétaire général de la mairie. A sa gauche : MM. Plouvier et Vincent Cousin, vice-présidents de la section du Nord du C. R. C. I. A. ; Borromée, secrétaire général de la Préfecture du Nord ; Vandevenne, adjoint au maire de Tourcoing, et Sellier.

On remarquait encore MM. Deraedt, membre de la Chambre de Commerce de Lille ; Constant Crapez, Fremeaux, Isaac Klein, Turbelin, Vandeville, Penant, etc., etc.

DISCOURS DE M. PLOUVIER

Au dessert, M. Plouvier prit le premier la parole.

Après avoir présenté les excuses de M. Mascuraud, président du comité, de M. Claudé de Guillemaud, président de la section du Nord, M. Trépont, préfet du Nord, et de plusieurs membres du Parlement relenus à Paris, il remercia M. Morin, secrétaire général du comité central et le pria de transmettre à M. le sénateur Mascuraud, souffrant depuis quelques jours, les vœux de la section du Nord.

Puis il se tourna vers M. Dron : « Je vous remercie d'avoir fait l'honneur d'accepter notre invitation, vous qui avez si brillamment illustré les divers mandats qui vous ont été confiés, vous dont le Nord tout entier peut, à juste titre, être fier. »

Et M. Plouvier parle en termes excellents des œuvres d'éducation professionnelle réalisées à Tourcoing par M. Dron. Il ajoute :

« Au point de vue prévoyance et assurance, votre œuvre n'est pas moins digne d'intérêt.

« Vous avez pensé, en effet, qu'une fois lancé dans la vie, l'homme avait besoin d'être conseillé et dirigé. Vous avez donc créé l'Institut Social dans un immeuble distinct de la Mairie où le public peut se rendre en toute liberté, et où chacun peut trouver, immédiatement, tous les renseignements qui peuvent lui être utiles, tant sur ses droits et ses obligations professionnelles que sur les différentes mesures qu'il doit prendre dans les cas d'accidents, de conflits ou de maladies.

« L'Institut Social comporte également un Bureau de Placement qui rend les plus grands services aussi bien aux ouvriers qu'aux chefs d'industries.

Enfin, et pour passer en revue, d'une vue rapide tout ce que vous avez fait, avec l'aide d'un conseil municipal qui, toujours, se trouvait en communion d'idées avec son Maire, vous avez appliqué, chaque année, plus de 1.200.000 francs, c'est-à-dire plus du quart de votre budget total au fonctionnement de diverses institution d'assistance, soit, pour l'assistance à domicile, soit pour les services d'hospital ou de votre Sanatorium.

« Je m'excuse de parler d'une façon si décousue et si forcément incomplète d'une œuvre considérable, qui, alors qu'elle n'était seulement qu'ébauchée en 1905, vous a valu la médaille d'or de l'Assistance Publique, la récompense la plus haute et la plus appréciée dans cet ordre d'idées.

« Enfin, vous avez créé les Ecoles Professionnelles et d'apprentissage que nous allons visiter tout à l'heure.

« Mais, mon cher ami, votre rôle ne s'est point borné à Thorison de votre ville et depuis 25 ans, aussi, la confiance raisonnée de votre circonscription électorale vous a envoyé siéger à la Chambre.

« Je ne saurais retracer ici l'importante tâche que vous vous êtes imposée et que vous avez remplie au Parlement. Il faudrait que j'empiète sur le temps que nous devons consacrer à visiter les œuvres dont je parlais tout à l'heure ; au surplus, votre élévation à le vice-présidence de la Chambre n'est-elle pas clairement en quelle haute estime vous tenaient tous vos collègues républicains ?

« Et s'il a fallu que l'inconscience populaire, s'affiant à l'intrigue tortueuse et aux combinaisons louches, vous ravisse, il y a quelques semaines, un mandat que vous remplissiez avec tant de compétence et tant de droiture, nous espérons bien que le 21 juin un autre collège électoral vous confiera le nouveau mandat d'exercer, dans la Haute Assemblée, toute votre bonne, généreuse et loyale activité. »

Toute l'assistance s'associe par des applaudissements à ces nobles passages.

DISCOURS DE M. DRON

Après que M. Borromée, secrétaire général de la Préfecture, a présenté les excuses de M. le Préfet du Nord qui était retenu à Lille, M. Dron se lève, salué de longues acclamations.

Il évoque les débuts du Comité : « C'était aux environs de 1900. Nous sortions d'une période de recul républicain. La République venait de sortir victorieuse d'une crise et de prouver qu'elle avait assez de vigueur pour rejoindre son idéal.

« Une grosse question qui est revenue au premier plan de l'actualité venait de en poser : celle de l'impôt sur le revenu. Mascuraud comprit qu'il fallait tendre un pont entre les inquiets et les démocrates qui se trouvaient à la tête du parti républicain. Il créa une puissante association et fit comprendre à ses amis qu'ils devaient s'adapter aux nécessités du temps. Le peuple a des droits. C'est indéniable. Il faut s'accoutumer à en accepter l'exercice. Tout le monde s'incline aujourd'hui devant le droit syndical. Il en sera de même demain en ce qui concerne l'impôt sur le revenu.

« Votre association n'est pas assez connue. Quoi qu'en puissent penser les mauvais plaisants, il n'est aucun des grands problèmes d'aujourd'hui qui n'ait été abordés par vous. Je connais vos rapports sur les retraites ouvrières, sur l'apprentissage, les fonds de commerce, le crédit au petit commerce et à la petite industrie, les transports de charbon, la réglementation de la vente du lait, etc. Et je pense que ces travaux méritent d'être répandus. Ne soyez donc pas trop modestes. Faites-vous connaître. Des amis inconnus viendront à vous. »

M. Dron, tout en conseillant aux membres du Comité de ne pas ouvrir trop facilement leur porte, les met en garde contre l'excès contraire, c'est-à-dire la tendance à l'exclusivisme qui sévit parfois dans les groupements : « Rien ne se fait de grand dans les associations où ne règne pas l'esprit de libre discussion. Il faut que chacun puisse faire prévaloir ses mérites. »

M. Dron, faisant ensuite allusion à l'incident des « décorations de Gand », déclare qu'en laisant les exposants du Nord qui avaient consenti de lourds sacrifices, on a lancé un défi au bon sens.

Rappelant la visite que rendit à Tourcoing, il y a deux ans, une commission extraparlementaire, il en félicite de ce qu'un des visiteurs d'alors, M. Marc Réville, ait été nommé ministre du Travail.

Il en arrive à la question de l'enseignement professionnel et expose son conception. Il explique qu'on a eu tort de confondre l'enseignement technique et l'apprentissage, et que ce dernier doit se faire à l'école et à l'atelier.

Et vous nos lecteurs connaissent les idées de M. Dron sur l'apprentissage et savent qu'elles sont excellentes.

L'auditoire suit avec un visible intérêt les explications claires et bien ordonnées du maire de Tourcoing.

En terminant, M. Dron promet de travailler de toutes ses forces au succès de la section du Nord du C.R.C.I.A.

On lui fait une longue ovation.

ALLOCUTION DE M. MORIN

Dans une allocution très applaudie, M. Morin engage les membres de la section du Nord à présenter sans hésiter leurs revendications au Comité central qui s'efforcera de les faire triompher.

Il doit au prochain succès de M. Dron. On l'acclame.

Au sortir du banquet, les membres du C.R.C.I.A. ont visité les œuvres municipales qui font de la Ville de Tourcoing une ville unique.

A la fin de la visite, M. le général Lebas a résumé d'un mot l'impression des visiteurs

« C'est admirable », a-t-il dit, en restituant à cette expression trop galvaudée sa valeur première.

Un mécanicien tombe sur la voie

A FONTAINE-AU-PIRE

Le train de marchandises 4346, de la Compagnie du Nord, arrivait à proximité de la station de Fontaine-au-Pire, mercredi vers 5 heures du matin, lorsque le mécanicien, Martial Capel, 44 ans, du départ de Lens, qui se trouvait sur la machine, perdit l'équilibre et s'alfala sur le ballast de la voie.

Ce n'est que quelques instants après que le chauffeur s'aperçut de la disparition de son compagnon. Il arrêta aussitôt le convoi et en compagnie du chef de train, il se mit à la recherche du mécanicien.

En remontant la voie, ils rencontrèrent enfin Capel qui s'était relevé et qui, la tête ensanglantée, s'acheminait péniblement vers la station proche.

On fit monter le blessé dans un fourgon et à l'arrivée du train au gare de Candry, il fut débarqué pour être pansé.

Le docteur Vaille, appelé aussitôt, releva de nombreuses plaies contuses à la tête et une forte coupure de nez, qui mettait à nu les cartilages.

Après avoir reçu les soins empressés du praticien, Capel a pris en gare de Caudry le train de 5 heures 40, pour regagner son domicile à Lens.

A l'« Officiel »

Par décision ministérielle, M. Yence, capitaine d'artillerie, hors cadres, du 2e groupe d'aviation, commandant le centre d'aviation de Maubeuge, a été classé au 1er groupe d'aviation, centre d'Avord, et commandant de ce centre. M. Redelperger, lieutenant de cavalerie, du 2e groupe d'aviation de Maubeuge, a été classé au centre de Reims.

Le Procès Nestor Wilmart

(De notre correspondant par téléphone)

Bruxelles, le 9 juin.

A 9 heures 30, l'audience est reprise. Le juge d'instruction Devos continue sa déposition. Wilmart est accusé, étant directeur-gérant de la Compagnie du chemin de fer Gand-Terneuzen, avoir fait imprimer plusieurs milliers de titres de cette entreprise. Ces titres étaient ensuite déposés en banlieuement dans des banques de notre place. Nestor Wilmart et ses complices auraient ainsi écoulé environ 60.000 obligations.

Les milieux financiers suivent ici cette affaire avec une grande attention. On s'attend à ce que la durée des débats prenne au moins deux mois. Nestor Wilmart est défendu par trois avocats considérés ici comme étant les meilleurs du entre barreau. L'affaire ne deviendra intéressante que dans quelques jours. Pour le moment, l'intérêt du procès consiste à la lecture de l'acte d'accusation et de la déposition du juge d'instruction Devos.

Dans les milieux financiers on assure que Nestor Wilmart en sera quitte pour une peine légère et selon des renseignements, je crois savoir qu'elle ne dépasserra pas la peine de cinq ans de prison.

Le maximum serait de 10 ans de prison pour le cas où tout marcherait mal.

CRÈME SIMON
Unique pour la Beauté du Visage
et les soins de la peau.

LILLE

Éphémérides lilloises de l'Année terrible

Du 17 Novembre

Un décret du gouvernement ordonne la dissolution de la garde nationale du Nord, à l'exception des Canonniers de Lille et de Valenciennes. Le préfet en informe le colonel Saint-Léger, qui communique la nouvelle à la presse lilloise. Le désarmement commençait quelques jours plus tard et se terminait bientôt sans incidents.

Edm. LELEU.

FIN

PINCE !

Des agents de sûreté ont arrêté hier soir, vers 10 heures, place de la gare, le sieur Louis Chassy, originaire de Londres, 45 ans, sans profession, ni domicile fixe, au vertu d'un arrêté d'expulsion délivré en février 1910, par le parquet de la Seine.

LES HABITATIONS POUR LES FAMILLES NOMBREUSES

Le Bureau de Bienfaisance ayant décidé de faire construire au chemin de l'Arbrisseau et rue de Russie à Fives des groupes d'habitations à bon marché, une exposition avait été ouverte au Palais Rameau où les architectes prenant part au concours présentèrent leurs projets.

La clôture de cette exposition qui obtint un succès très marqué a eu lieu hier.

Nos architectes y ont rivalisé de talent et d'ingéniosité.

Hier matin, le jury a examiné longuement les projets des concurrents. Ce jury était composé de MM. Titeen, vice-président du Bureau de Bienfaisance, président ; Lauronne, Druez, Hequet, le docteur Delplanque, administrateurs ; Maillard, architecte, délégué des architectes diplômés ; Salomez, architecte délégué de la Société régionale des architectes du Nord de la France ; Baert, architecte, président du Syndicat professionnel des architectes patentés.

Les travaux du jury ont pris fin à une heure de l'après-midi.

Des éloges ont été adressés aux architectes, dont les noms suivent, qui seront chargés de l'exécution d'un lot dans la construction de 80 maisons prévues.

MM. Willequeux, auteur du projet « Le Beffroi », qui exécutera un lot de maisons isolées ; Cockenpot, auteur du projet « Lumière et verdure », chargé de l'exécution du deuxième lot de maisons isolées ; Mogeez, auteur du projet « Philanthropie », chargé de l'exécution du 3e lot de maisons isolées ; Valdant, auteur du projet « Aujourd'hui mieux que jadis », chargé du 1er lot de construction de maisons groupées ; Goris, auteur du projet « Air et lumière », chargé du 2e lot de construction de maisons groupées.

Les primes allouées par le Bureau de Bienfaisance ont été attribuées comme suit : 1re prime, 500 francs, à M. Weisse, auteur du projet « Le Bien-Être » ; 2e prime, 300 francs, M. Walter ; 3e prime, 200 francs, M. Gustave Dehaudt, auteur du projet «Chacun chez soi ».

D'autres sommes seront adressées, paraît-il, au Bureau de Bienfaisance par des personnes charitables pour la construction de maisons à bon marché.

Les architectes vont se presser d'établir matériellement les plans définitifs des immeubles à construire.

Les administrateurs du Bureau de Bienfaisance, pour avoir mené avec autant de célérité cette bonne œuvre, auront droit à l'estime de tous les gens de cœur et à la reconnaissance de ceux à qui ils procureront le bien-être et la santé.

Pèse-Bébés
prix sans précédent, location chez Mlles Assenjalen, bandagistes, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Tout pour les enfants. Téléphone 26.35.

DEUX AGENTS DE SURETÉ ARRÊTENT DEUX JEUNES VOLEURS BELGES

Mercredi matin, vers dix heures, deux agents de sûreté, de passage rue des Manneliers, arrêtèrent deux jeunes gens qui rôdaient autour d'un magasin de bijouterie. Conduits au poste du 1er arrondissement, ces individus, qui étaient porteurs de sacoches, déclarèrent se nommer Clément Lemaire, 20 ans, ajusteur, demeurant rue du Pied-du-Château, à Namur, et François Abras, 18 ans, peintre, demeurant également à Namur, rue Fumale. Et comme le commissaire, M. Lamour, leur demandait de bien vouloir indiquer la provenance de la marchandise (longnettes, lorgnons et lunettes à monture en or) que l'on venait de découvrir dans leurs sacoches, ils firent de vagues réponses et finirent par s'embrouiller, jusqu'à même se contredire. Devant cette attitude, le magistrat les pressa de questions, et il sut alors qu'ils avaient passé la nuit dans une chambre d'un hôtel de la rue du Priez.

Une perquisition opérée en cette chambre amena la découverte d'une valise contenant 7 lorgnettes, 29 lorgnons et 6 lunettes à montures en or.

Il n'y avait plus de doute possible ; on se trouvait en présence de jeunes voleurs belges s'étant rendus à Lille pour y écouler le fruit de leurs larcins. Aussi, M. Lamour les fit-il écrouer, ainsi qu'un sieur Maurice Masset, 20 ans, plongeur, demeurant, 15, rue de Ban-de-Wedde, qu'ils avaient connu à Bruxelles, et qui, hier, leur avait fourni des indications pour la vente de leur marchandise volée.

ENCORE UN VOL DE VÉLO

La bicyclette de M. Cateau, négociant, rue d'Artois, 87, est-elle même d'un adroit voleur qui l'enleva mardi soir, vers sept heures, devant l'épicerie Deconinck, rue Monge, où elle avait été abandonnée par son propriétaire. La police fait le nécessaire pour retrouver le fugitive et son complice.

ON A PINCÉ JULES

Jules Hekkers, 34 ans, qui cumule les fonctions d'agent d'assurances et celles d'escroc, a été arrêté hier matin, en vertu d'un mandat d'arrêt, pris contre lui par les autorités judiciaires belges.

Savon des Princes du Congo
Mêlez-vous des imitations. N° 400. V. Valmier.

CYCLISTE MALADROIT

Le jeune Paul Mehieu, âgé de 17 ans, demeurant 14, rue Saint-Sauveur, passant à bicyclette, hier après-midi, vers 1 heure, rue de Puebla.

Marchant à vive allure, il ne put éviter un piéton, M. Alfred Blouin, 50 ans, vitrier, demeurant rue de Brigode, 40 et le renversa. M. Blouin fut blessé à l'arcade sourcilière droite et reçut les soins de M. le docteur Cavro D a été reconduit à son domicile.

EXPOSITION DE PHOTOGRAPHIE

L'Union Photographique du Nord a réuni un nombre imposant d'œuvres artistiques de ses sociétaires et elle invite le public à se rendre les dimanche 14 et lundi 15 juin, de 9 h. à 1 h. et de 2 h. et demie à 6 h. et demie de relevée, 116, rue de l'Hôpital-Militaire. Paysages, portraits, scènes de genre marins, effets de lumière, obtenus par des procédés modernes de tirage en bistre, en noir et même en couleurs, sur papier, seront d'une précieux enseignement pour tous les amateurs et ils montreront à tous les amis de l'art quels progrès la science photographique vient d'accomplir en ces dernières années. L'entrée de l'Exposition sera gratuite.

L'IVRESSE TAPAGEUSE

Louis Hernies, demeurant rue du Vert-Bois, qui causa du scandale dans un estaminet de la rue de Béthune, a été mené au poste du 1er arrondissement et enfermé au violon. Il a été gratifié d'un procès-verbal.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE LILLE

Le registre des inscriptions est ouvert au siège de la Société, pour les deux excursions suivantes :

1° A Montreuil-sur-Mer, le 18 juin (visite de la ville, promenade en voiture dans la vallée de la Course et visite de l'Etablissement de pisciculture de M. C. Crespel).

Directeurs : MM. J. Dupont et P. de Joeghère.

2° A Rouen, Bonsecours et au Havre (tout en bateau de Rouen au Havre), du 21 au 29 juin.

Directeurs : MM. Sailly et Calonne.

TEINTURE POUR CHEVEUX ET BARBE
Instantanée. — Garantie sans sels métalliques. — Ne tache pas
LA FAIRE SOI-MÊME EN VENANT L'ESSAYER
L'HOVALINE du Pr O. DONNET
Spécialiste-Hygiéniste
Donne toutes les nuances depuis le BLOND jusqu'au BLOND CLAIR
CHAQUE TEINTE DURE UN MOIS
2 fr 50 franco. — Brochure d'essai : 0 fr. 60
Vente et Application : Tous bons coiffeurs, parfumeurs, etc.
E. CASTILLE, 88, boulevard de Sébastopol, Paris
1848

Hospice de Lille

L'examen pour la délivrance de diplômes aux personnes ayant suivi cette année les cours de l'Ecole d'infirmiers et d'infirmières, instituée par l'Administration des Hospices, aura lieu le mardi 7 juillet prochain, à 8 heures et demie du matin, à l'hôpital de la Charité.

VENTES PAR MM. LES NOTAIRES DE LILLE

Dans la séance du lundi 6 juin 1914, au local de la Chambre, 7, rue de Puébla, il a été adjugé l'immeuble ci-après :

Lille, 12, rue Ducouroulle, maison autrefois à usage d'estaminet, pour 7.100 francs, sur mise à prix de 5.000 francs.

SAVON NOTRE-DAME de la TREILLE
Mêlez-vous des imitations. Victor Valmier.

SOUTENANCE DE THÈSE

M. Picavet, professeur d'histoire au Lycée Faidherbe, a soutenu récemment, devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, sa thèse pour le doctorat sur le sujet : « Les dernières années de Turenne (1660-1675) ».

M. Picavet a été déclaré docteur ès lettres avec la mention très honorable.

CARACTÈRE DE CHIEN

Poussant devant lui sa baladeuse, M. Alphonse Faillebe, 25 ans, journalier, demeurant rue Chanzy, à La Madeleine, passait, hier matin, vers huit heures et demie, rue de Tenremonde, quand il fut happé au mollet par un roquet méchant. Le sandit quadrupède qui appartient à M. Charles Thorreaux, rentier, 7 ter, rue de Tenremonde, sera examiné par un vétérinaire.

En Passant à Paris, Visitez la
"GRANDE MAISON DE BLANC"
8, Boulevard des Capucines.

GROUPEMENT DES SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE ET DE TERRITORIALE

Nous rappelons aux sous-officiers de réserve et de territoriale de Lille et environs, que l'exercice pratique concernant l'application du nouveau règlement de manœuvre aura lieu dimanche prochain 14 courant, à 9 h. 1/2 précises, sur le terrain de Ronchin. Rassemblement à l'entrée du terrain de manœuvre par la porte de Douai. Un peloton du 43e régiment d'infanterie manœuvrera sous les ordres de M. le Capitaine Lequeux, adjudant-major au 43e régiment d'infanterie.

LIQUEUR
CORDIAL-MEDOC

NOS ARTISTES

Mademoiselle Meugendre, fille et ancienne élève de M. Meugendre-Villers, professeurs à l'Ecole des Beaux-Arts de Lille, vient d'obtenir une mention honorable en sculpture, au Salon des Artistes Français.

UNE FILLETTE DANS L'EAU BOUILLANTE

Mercredi matin, vers 7 heures, la petite Julienne Verwaerghe, 4 ans, demeurant rue Fénelon, 24, jouait chez sa grand mère qui habite 44, rue de Thumesnil, quand elle culbuta dans une cuve pleine d'eau bouillante, déposée dans la cour, en vue de la lessive hebdomadaire. La fillette pousse des cris perçants de douleur qui attirèrent les voisins. On se précipita au secours de la pauvre enfant, à qui des soins diligents furent prodigués. M. le docteur Warin, appelé en toute hâte, constata que la petite fille portait des brûlures du second degré au thorax et aux bras et il la fit adresser d'urgence à l'Hôpital Saint-Sauveur.

FACULTÉ DES SCIENCES DE LILLE

Excursion de Géologie

M. Charles Barrois, membre de l'Institut, professeur, dirigera le dimanche 14 juin une excursion géologique à Blaton.

Rendez-vous à la gare de Lille à 6 h. 05 précises. Départ à 6 h. 20. Arrivée à Bascrin à 8 h. 17. Etude du calcaire carbonifère de Blaton, des terrains houiller et Wéaldien et du grès landénien de Grandglise entre Bessèles et Hautrages.

Déjeuner tiré des sacs. Retour : Départ de Saint-Ghislain à 17 h. 12. Arrivée à Lille à 19 h. 38.

Les inscriptions seront reçues au laboratoire de Géologie, 159, rue Brûle-Maison, jusqu'au vendredi soir 12 juin.

EPILEPSIE GUÉRISON CERTAINE
Docteur Pierre Bouillon
Chemin Vert, Paris
2097

A l'instruction

Pour la Cour d'Assises

C'est devant la Cour d'Assises que comparaîtront Arsène et Armand Coqueux, âgés respectivement de 20 et 18 ans, qui, le 19 avril, à Templemars, tirèrent neuf coups de volver sur leur père, parce que celui-ci prenait la défense de leur mère qu'ils avaient osé frapper.

Ils sont inculpés de violences volontaires sur ascendants avec préméditation et port d'arme prohibée.

— Un jeune mécanicien de 16 ans, Emile Mayrat, qui habite rue Turgot, cour Duponi, aidé de deux camarades, assaillit une fillette, Honorine V., et la violenta. Mayrat fut arrêté quelques mois après et avoua son crime. Il vera traduit seul devant la Cour d'Assises, car ses complices sont en fuite.

Pour la Correctionnelle

Léon-Jean Classy, 25 ans, demeurant à Lambersart, rue de Lille, a des façons de justice expéditive vraiment regrettables. Le chien de M. Vanaise, commissaire spécial, ayant sans une de ses poules qui picorait dans un champ, Classy s'empara d'un fusil et tira à chevrotines sur le pauvre quadrupède qui fut grièvement atteint. Comme ce chien a une valeur de 3.000 fr. et qu'il ne peut plus de fait de sa blessure participer à un concours, M. Vanaise engagea des poursuites contre l'auteur de cet acte de véritable brutalité.

M. Delaby a entendu que Classy avait entraîné sous droits, car il le savoie devant le Tribunal correctionnel, audience du 30 juin.

— Pour avoir dérobé cinq bouteilles d'absinthe dans les magasins de son patron, M. Rousseau, cantonnier, Alexis Servais, 20 ans, sans domicile fixe fut arrêté. Ce vol l'amènera le 15 juin prochain, sur les bancs de la Correctionnelle. Il est également l'objet de poursuites de la part des contributions indirectes pour fraude. Encore une victime de la « fée verte ».

— M. Fillaire, juge d'instruction, convoque devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 15 juin prochain, les sieurs André Lenel, 30 ans, journalier ; Théodore Marié adresse, 25 ans, mécanicien ; Robert Dion, 17 ans, fileur ; Richard Debosch, 18 ans, manœuvre, qui, le 29 avril dernier, cambriolèrent la cave d'un magasin d'épicerie de la rue des Meuniers.

ROUBAIX

COURS MUNICIPAUX DE COUPE ET DE COUTURE

Les examens annuels pour l'obtention du diplôme de coupe et de couture ont eu lieu lundi 8 juin, à l'école pratique et ménagère de jeunes filles, rue des Ecoles, sous la présidence de Mme Fournel, directrice de l'établissement. Commencés à 7 heures et demie du matin, ils se sont terminés à 7 heures et demie du soir.

45 aspirantes se sont fait inscrire, 41 se sont présentées et 35 ont été jugées dignes d'obtenir le diplôme de coupe et de couture.

La commission d'examen était composée comme suit : Mme Fournel, directrice de l'école pratique de commerce et d'industrie, inspectrice des cours municipaux de coupe et de couture ; Mmes De Ryckè, Prot, D'Hermies, Mlles Lenne, Hercqs, Mlle Berlin, chef de travaux à l'école pratique de commerce et d'industrie de Roubaix ; Mme Jacquemin, chef de travaux à l'école pratique de commerce et d'industrie de Tourcoing.

Voici la liste, par ordre de mérite, des élèves admises :

Mlles Houzet Pauline, Sauvens Jeanne, Deprestre Marie, Mme Tersamme Marie, née Sampers, Mlles Dubuyser Hélène, Cornil Marthe, Herbaut Suzanne, Glorieux Marie, Colié Raymonde, Bocykaes Marthe, Bayart Marie, Delescluse Marie, Lemaire Angèle, Chanley Yvonne, Opsômer Raymonde, Dekeyser Juliette, Demeyer Marie, Gilles Marguerite, Guignet Antoine, Desforges Jeanne, D'Hont Marie, Franchomme Alice, Degand Elise, Agache Marguerite, Bissine Sophie, Bettens Marguerite, Fromont Hélène, Jossemand Suzanne, Sprit Marguerite, Haillier Germaine, Leclercq Valentine, Dubois Sidonie, Degreef Marie, Lénard Jeanne, Delannoy Céline.

MM. Henri Thérin et le docteur Dupré, adressent un rapport, suivant lequel le jury constate que l'intérêt que l'administration municipale porte au développement et à la prospérité des cours municipaux de coupe et de couture, se sont rendus dans le ménage et dans l'atelier, à l'école pratique de commerce et d'industrie, où ils ont été reçus par Mme Fournel ainsi que par les membres de la commission d'examen. A leur départ, vers 7 heures du soir, ils ont remercié vivement les membres de la commission d'examen pour la bienveillante concours qu'elles prêtent à l'administration municipale.

Après la proclamation des résultats, le conférencier Monsieur Hercqs remercie les professeurs et les dames directrices du temps et du zèle qu'elles ont mis à le pratiquer.

Un coupon de tissu noir, pour confectionner un corsage, sera offert à chaque lauréate. Celles-ci bénéficient également un bref de caisse d'épargne d'une valeur de 5 à 12 francs, selon le nombre de points obtenus.

TAMPONNÉ PAR UN TRAMWAY EN VITESSE UN IMPRUDENT S'EN TIRE SANS BLESSURES GRAVES

Mercredi, à 8 heures 45, Augusto Michel, 30 ans, attaché à l'équipe municipale des balayeurs, habitant rue Lionel, 2, passait rue de la Gare en marchant au milieu de la chaussée.

Parvenu à la hauteur de la rue Blanchemaille, il voulut se garer pour une voiture de livraison qui survenait, mais allant jusqu'à vouloir du car de la ligne 2, conduit par le Tourcoing à l'autre extrémité.

Violemment rejeté hors de l'entre-voie par le tablier du tramway, le balayeur fut aussitôt relevé par des passants et transporté à la pharmacie Lemaire, toute proche, où il reçut des soins empressés, en attendant l'arrivée d'un docteur mandé en toute hâte.

Le docteur Hertel arriva peu après et examina le blessé dont il jugea l'état aussi satisfaisant que possible, après un pareil accidentsurvenu.

M. Michel s'en tire avec une large blessure au-dessus de l'arcade sourcilière gauche et que quelques jours de repos guériront.

VOL DE PIGEONS VOYAGEURS

M. François Burette, demeurant rue Nachuchodonosor, 39, avait installé sur le toit de l'atelier qu'il possède à l'angle des rues Charlemagne et du Progrès, un colombier où se trouvaient un certain nombre de pigeons voyageurs de valeur.

Dans la journée d'hier, un malfaiteur réussit, en plein jour, à pénétrer dans le colombier ; il fit main basse sur six volatiles dont quatre bleus, 1 rouge et 1 « mesnier », et les emporta dans un panier prévu à cet place.

M. Burette a déposé une plainte entre les mains de M. le commissaire de police Appart, qui recherche activement l'indélicat voleur. Les six pigeons emportés valent cent francs.

A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Concours

1. — Il est rappelé que le concours annuel de géographie ouvert entre les élèves des écoles de l'arrondissement de Lille aura lieu le jeudi 18 juin. Un diplôme d'honneur sera doté conteur : 1° l'élève du premier rang du papier libre ; 2° l'instituteur de l'établissement dont l'élève suit les cours et pour cours recevant l'instruction dans leur famille, l'adresse de leurs parents ; 3° la série dans laquelle l'élève désire concourir. Le même établissement ne peut pas présenter plus de six candidats par série ; aucun candidat ne peut concourir à nouveau dans une série où il a déjà obtenu un prix.

Les inscriptions pour Roubaix sont reçues chez le Secrétaire de la Société, 40, rue St-Georges.

II. — C'est également à la même adresse que doivent être déposés les mémoires du concours des conférences de la saison 1913-1914, que leurs auteurs n'auraient pas encore remis par suite de circonstances indépendantes dont sera juge le Comité.